

Mont-St-Michel, 11 avril 2013

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Mont-St-Michel convoquée légalement selon les prescriptions du code municipal, que tous les membres du conseil présent ont reçu leur avis de convocation dans les délais requis, tenue le 11^e jour d'avril 2013, à 20 h à la salle municipale de l'hôtel de ville à laquelle étaient présents : André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux, et André-Marcel Évêquo, formant le quorum sous la présidence du maire Roger Lapointe.

Mesdames Lucie Gagnon et Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière sont également présentes.

Absent : Pascal Bissonnette

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est, 20 h, le maire ouvre l'assemblée.

13-04-71

DÉPART DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE MADAME LUCIE GAGNON - AUTORISATION D'UNE ENTENTE ENTRE LES PARTIES

Attendu que depuis le mois de novembre 2012 la directrice générale a avisé les élus municipaux qu'elle prévoyait quitter son emploi au cours de l'année 2013;

Attendu qu'une offre d'emploi a été publiée le 4 janvier 2013;

Attendu qu'une nouvelle directrice générale est entrée en fonction le 8 avril 2013;

Attendu que cette nouvelle directrice générale exercera la fonction de directrice générale adjointe les premiers mois, le temps de lui permettre de connaître les dossiers, le système informatique, les règlements, le budget, les politiques, les codes d'éthique, le dossier de l'eau potable, le nouvel inspecteur municipal, etc....

Pour ces motifs énumérés ci-haut : La directrice générale en place accepte de rendre service à la municipalité et d'assurer sa permanence à ce poste, jusqu'au moment où elle et les élus jugeront que la nouvelle directrice générale sera apte à occuper le poste de directrice générale conformément à l'entente.

Proposé par le conseiller André-Marcel Évêquo, appuyé par le conseiller André Trudel et résolu à l'unanimité qu'une entente définissant toutes les règles de départ à la retraite de Madame Lucie Gagnon et déposée aux archives soient acceptée et signée entre les deux parties. Que le maire Roger Lapointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-St-Michel, ladite entente.

Adoptée

13-04-72

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AUTORISANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS-ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est, par les présentes, données par le conseiller André Trudel, qu'à une prochaine séance le conseil municipal adoptera un règlement portant le numéro 13-151 autorisant la circulation de véhicules hors-route sur certains chemins de la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Règlement 80-52, aucune question, aucun contribuable présent.

13-04-73

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il a été proposé par Éric Lévesque, appuyé par André Trudel, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée, il est 21 h 27.

*Roger Lapointe
Maire*

*Manon Lambert
Directrice générale adjointe*